

Le Bulletin du RPE

numéro 47

RELAIS PETITE ENFANCE

RÉTROSPECTIVES

La fête du RPE !

Vendredi dernier, **16 assistantes maternelles** et **53 enfants** sont venus partager un moment de convivialité dans le cadre de la fête du Relais Petite Enfance.

A cette occasion, petits et grands ont pu assister au spectacle **KOU-KOU de la Compagnie Emilbus**.

Différents jeux et un petit goûter fruité ont également été proposés. Un beau moment qui a permis de dire au revoir aux plus grands et de se souhaiter de belles vacances !



RAPPEL LÉGISLATION (au 1er mai 2023)

- **Salaire horaire minimum** : **3.36€** bruts soit **2.63€** nets
- **Indemnité d'entretien minimum** : **3.69€** pour une journée de 9h. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour. Il ne peut être inférieur à **2.65€**.

DURÉE LÉGALE DE TRAVAIL

convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021.

Article 96.1

Durée journalière habituelle de travail

La durée journalière habituelle de travail est de 9 heures.
L'assistant maternel bénéficie d'un repos quotidien d'au moins 11 heures consécutives, tous contrats de travail confondus.

Article 96.2

Durée hebdomadaire conventionnelle de travail

La durée hebdomadaire conventionnelle de travail est de 45 heures.

Les parties sont libres de prévoir une durée de travail inférieure à 45 heures hebdomadaires, ou supérieure à ce seuil dans le respect de la durée maximale de travail prévue à l'article 96.3 du présent socle spécifique

Article 96.3

Durée maximale de travail

La durée maximale de travail est fixée à 48 heures de travail hebdomadaire. Elle est calculée sur une moyenne de 4 mois.

CONGES DE L'ANIMATRICE DU RPE Du 31 juillet au 18 août inclus

En cas d'urgence vous pouvez contacter la MDS (Maison départementale des Solidarités

De Libourne et de Ste Foy au 05 57 51 48 70
De Castillon-Pujols au 05 57 41 52 60

Pour être accompagné dans vos démarches administratives :
Pajemploi.urssaf.fr ou au 0 806 807 253

BONNES VACANCES !



Marie Ducaté, l'animatrice du relais vous accueille à la
Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
Lieu-dit Simard, parking de la gare - 33 330 St-Emilion
06 07 12 49 55

rpe@grand-st-emilionnais.org

Le lundi, mercredi et jeudi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le mardi et vendredi
de 13h30 à 17h00
(hors congés de l'animatrice)